

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 05 OCTOBRE 2010

L'an deux mil dix, le cinq octobre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François COLLARDOT, Maire

Etaient présents : Mesdames KEMPF Marie-Jeanne, CADOZ Corinne, POME Béatrice, Messieurs MARANT Christian, MERITET Jean-Paul, DANJEAN Eric, DETAIN Gérald, VINEL Hubert

Absent excusé : MUGNIER Julien

Absent :

Nombre de membres en exercice : 10

Votants : 9

Pour : 9

ARTICLE 1: Travaux de voirie

Les travaux de voirie sont maintenant terminés. La réfection du Chemin d'Argilly a coûté 13 430.00€HT et celle de la rue des Ouches 2 690.00€HT.

Suite à notre demande de subvention déposée dans le cadre du plan de soutien à la réfection des voiries communales nous avons obtenu une aide de 50% sur les travaux du Chemin d'Argilly. La rue des Ouches n'ayant pas été retenue, les travaux relevant du fonctionnement et non de l'investissement.

Des devis ont été demandés à la DDT pour la réfection de la rue Basse et pour l'aménagement des trois impasses, des Bleuets des Coquelicots et des Marguerites. Des estimations avaient déjà été établies pour les trois impasses mais elles étaient trop onéreuses, Suite à une rencontre sur le terrain avec les techniciens il a été convenu de revoir les coûts à la baisse

ARTICLE 2 : Travaux ONF

A - Destination des coupes –exercice 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **DECIDE** la destination de la coupe réglée n°31 de la forêt communale inscrite par l'ONF à l'état d'assiette de l'exercice 2009
 - a) **Vente des arbres de futaies affouagères par les soins de l'ONF de la coupe n°31 en 2011**

b) **Délivrance** en 2012 des houppiers non vendus de ces coupes aux affouagistes

- **NOMINATION** des garants pour l'exploitation de la partie délivrée des coupes

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 garants dont les noms et signatures suivent :

Le partage de l'affouage sera réalisé par feu.

1^{er} garant : M DUC Pierre

2^{ème} garant : M VIDAL Guy

3^{ème} garant : M MARTINS DE OLIVEIRA Orlando

- **DELAIS** à respecter dans la coupe affouagère

Façonnage des houppiers : 15/04/2012

Vidange des houppiers : 15/10/2012

Faute par les affouagistes d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage (loi du 4/12/1985)

B – Travaux en forêt

Les travaux de préparation à la régénération dans la parcelle 31 sont reportés en 2011. Par contre le dégagement manuel et l'entretien des cloisonnements sylvicoles de la parcelle 2EST seront effectués prochainement pour un coût de 969.18€HT

C - Remplacement de peupliers sur la route Boncourt

Les peupliers sur la route de Boncourt (à côté de la Rente Berthaud) sont en mauvais état. Monsieur DETAIN en a fait chiffrer la vente.

L'entreprise FOREY nous propose la somme de 1 930.00€ pour l'achat de ces arbres en prenant à sa charge le nettoyage complet du site, ou 2 410.00€ si la commune se charge du brûlage des rémanents.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la première proposition et de confier la totalité des travaux à l'entreprise FOREY.

Monsieur DETAIN a demandé également une estimation pour replanter de nouveaux peupliers à cet endroit et il semblerait que le prix de vente comblerait cette dépense.

ARTICLE 3 : Point sur les travaux de la communauté de communes

A – Création du SIVOS de la plaine

Le SIVOS (Syndicat Intercommunal A Vocation Scolaire) de la plaine a été officiellement créé par arrêté préfectoral en date du 02 septembre 2010.

Ce syndicat exercera en lieu et place des communes qui le constituent (Flagey, Gilly, ST Bernard, Villebichot, Vougeot) les compétences scolaires des cycles maternel et élémentaire.

B- CLECT

Compte tenu des déficits engendrés par les différentes compétences exercées par la communauté de communes du Pays de Nuits St Georges, la CLECT s'est penchée sur les charges qui avaient été transférées par les communes au moment de la création de la communauté de communes.

De cette étude il ressort que certaines compétences ont été sous-évaluées au moment du transfert et notamment les services périscolaires. En effet certaines structures fonctionnaient avec du personnel embauché par contrats aidés (charges réduites), à la création de la communauté de communes le personnel a été conservé avec des contrats à durée déterminée ne bénéficiant pas de réduction de charges.

Ce constat de la CLECT se traduirait pour la commune de Flagey-Echezeaux par une augmentation de l'attribution de compensation de 4 432.00€ par an ;

Monsieur le Maire et Monsieur MARANT estiment que toutes les données n'ont pas été prises en compte pour ce calcul, ils jugent injuste le mode de répartition et ils font savoir qu'ils s'opposeront à cette proposition lors du vote de cette motion qui devra prochainement être soumise à l'ensemble des conseils municipaux des communes constituant la communauté de communes.

C – Travaux à la déchetterie

Les travaux entrepris à la déchetterie de Flagey seront terminés fin novembre 2010. Elle devra toutefois être fermée une quinzaine de jours courant novembre pour procéder à son aménagement.

ARTICLE 4 : Analyse financière de la commune pour 2009

Comme chaque année le Percepteur nous a transmis l'analyse financière de la commune de l'année précédente. Il constate que la situation reste toujours bonne et que, même après une année de forts investissements, la plupart des ratios restent bons et que des marges de manœuvre existent.

La commune dispose d'une capacité d'autofinancement très constante et d'un bon niveau ce qui lui permet d'envisager ses opérations d'investissement avec optimisme.

ARTICLE 5 : SICECO

A - Montant de la redevance d'occupation du domaine Public par les ouvrages de distribution de gaz

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index d'ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;
- que la redevance due au titre de 2010 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1^{er} janvier de cette année, soit une évolution de 6.18 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité compte tenu des éléments de calcul suivants :

Longueur totale du réseau de distribution : 5 301 mètres

Longueur sur voies départementales : 1 166 mètres

Longueur sur voies communales : 4 135 mètres

Plafond de redevance = $((0.035 \times 4\ 135) + 100) \times 1.0618 = 259.85$

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz

B – Modification des statuts du SICECO

Les nouveaux statuts du SICECO pour lesquels nous avons délibéré lors de la dernière réunion du conseil ont été entérinés par arrêté préfectoral en date du 27 septembre 2010

C – Extension du périmètre du SICECO

Dans le cadre de la création du regroupement départemental pour la compétence « électricité », le Président du SICECO a proposé d'étendre le périmètre du SICECO par la création de quatre nouvelles CLE.

Cette proposition a provoqué une polémique avec la ville de Dijon qui se prononcerait favorablement pour cette extension à la condition qu'elle obtienne la majorité des sièges dans la structure qui en découlerait.

D – Questions diverses

Monsieur le Maire fait part de la nomination de la nouvelle Sous-Préfète de Beaune, Mme Evelyne GUYON qui remplace Mme Alice ROZIE

La mise en place du site internet de la commune est dans sa phase finale.

Les travaux du columbarium sont en cours.

Le 07 octobre prochain la société CDHU présentera le diagnostic préalable à la révision du PLU.

La dématérialisation des échanges avec les différentes administrations est actuellement à l'étude.

L'Association « Ressources » propose ses services pour mettre en valeur du patrimoine non classé. Cette association permet de réconcilier des personnes au chômage avec le monde du travail par le biais de chantier d'insertion.

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion sur le projet re-use sur Flagey-Echezeaux qui préconise la réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation agricole sur le secteur de Flagey-Echezeaux.

L'Association pour l'inscription des Climats de Bourgogne au patrimoine de l'UNESCO a chargé un cabinet de réaliser un inventaire du patrimoine architectural, urbain et paysager de la Côte pour étayer le dossier.

La mairie de Gilly nous a fait connaître le résultat de la consultation pour la navette du marché : c'est l'entreprise Linck qui a été retenue pour un montant de 55.00€TTC par vendredi avec un minicar de 16 places.

Dans le cadre de la procédure de reprise des sépultures en état d'abandon la réunion d'inventaire préalable a eu lieu le 06 septembre dernier en présence d'une partie des personnes concernées.